



## Argent qui passe par 2 carpa

Par **obelline**, le **09/07/2010** à **19:43**

Bsr !

Voila j'ai gagné avec mes soeurs un proces le 25 fevrier 2010, la partie adverse a versé l'argent a son avocat au mois de juin le 14 exactement celui-ci l'a déposé une vingtaine de jour a la carpa de sa region il vient de transferer les fonds a notre avocat par chèque carpa, notre avocate nous dit maintenant que cet argent va encore rester 21 jours est ce normal ? ce qui veut dire qu'on ne touchera les fonds qu'au mois d'aout. ce qui fait 2 fois la carpa (Carpa du mois de juin au mois d'aout c'est un peu longuet )

Qui plus est les interets que nous allons percevoir ne vont que du 4 mars ( date du jugement retranscrit ) au 4 juin 2010

si l'avocat de la partie adverse a reçu la somme le 14 pourquoi les interets ne vont ils pas jusque la ???

Je vous remercie j'espere avoir ete claire

Sereine